

## ÉQUIPEMENT

# Le référencement PQT® : des évolutions nécessaires

Dorénavant, la FFT prendra une part plus importante dans le suivi de l'attribution des référencements PQT® (Plan Qualité Tennis), donc dans le fonctionnement du collège contrôleurs. Explications.

Il y a quelques mois, nous vous avons parlé des qualifications ou référencements préconisés par la FFT, concernant les constructeurs de sols sportifs (Tennis info n° 449 – mars 2013). En effet, depuis plus de 20 ans, la FFT n'homologue directement aucune société de construction mais recommande que chaque entreprise fasse connaître son savoir-faire aux clubs et aux mairies par le biais des labels suivants :

- Référencement Plan Qualité Tennis® ou PQT® (noms des revêtements à faire figurer obligatoirement).
- Qualification Qualisport (numéros des revêtements 120 à 126).
- Qualification du Groupement des Constructeurs de Terre Battue ou GCTB (revêtements terre battue traditionnelle ou terre artificielle).

Cependant, pour ce qui est de l'achat public, le code des Marchés Publics ne permet pas au maître d'ouvrage d'exclure une société qui n'aurait pas l'une de ces identifications, d'autant que la plupart de ces marchés sont passés sur Procédure Adaptée (MAPA). Néanmoins, ces labels sont très intéressants pour permettre aux maîtres d'ouvrage et aux clubs de reconnaître rapidement les sociétés spécialisées en sols de tennis.

Dès le début de son existence en 2001, c'était une innovation, le comité du PQT® avait mis en place, pour chaque société, des contrôles annuels destinés à s'assurer qu'elle méritait toujours son référencement. Le système du Plan Qualité Tennis®

était celui qui était allé le plus loin dans cette démarche, en faisant réaliser d'une part, un audit annuel de fonctionnement de la société et, d'autre part, le contrôle d'un ouvrage en cours et celui d'un autre, terminé.

Depuis 2013, pour diverses raisons, il a fallu instituer de nouvelles règles de fonctionnement du comité PQT®. Dorénavant, la FFT prendra une part plus importante dans le suivi de l'attribution des référencements PQT® et donc dans le fonctionnement du collège contrôleurs. Celui-ci sera constitué d'un contrôleur technique (prestataire Labosport), d'un contrôleur qualité (prestataire Exine), et d'un contrôleur SAV-Litiges (service Équipement de la FFT).

Le contrôle qualité consistera principalement, lors d'une journée d'intervention, à vérifier auprès de chaque constructeur,

déjà référencé ou nouvellement candidat, le respect du référentiel PQT® dans le fonctionnement et le management de cette entreprise. La "satisfaction clients" restera la priorité de ce contrôle, avec la mise en place d'actions correctives si nécessaire.

Une réunion du collège contrôleurs se tiendra en fin d'année, au cours de laquelle sera étudié chaque dossier "entreprise". À l'issue de cette étude, il émettra un avis favorable ou défavorable au renouvellement ou à l'admissibilité des entreprises candidates. Ces propositions seront soumises à la décision du comité PQT® du 12 décembre 2013.

Ainsi, espère-t-on, la Marque PQT® évoluera rapidement dans le sens souhaité par des clients qui ont pu être déçus par la prestation d'un constructeur. ■

## FORMATION TERRE BATTUE

### Stage 2013 en Picardie

La FFT, vous le savez, organise son prochain stage de formation à "l'entretien des terres battues" en ligue de Picardie, afin de toucher plus de clubs de la moitié Nord de la France, dans des régions où de nombreux clubs perpétuent cette surface traditionnelle. Le formateur présent pour ce stage est le responsable des terrains du Stade Roland-Garros, spécialement détaché pour l'occasion. Pour rappel – il reste quelques places disponibles –, ce stage aura lieu à Amiens (Somme) du 16 au 21 septembre prochain. Pour tout renseignement (programme précis, tarifs, etc.), veuillez téléphoner au 01 47 43 48 11 ou envoyer un e-mail à [equipement@fft.fr](mailto:equipement@fft.fr).